DEL 30.09.2016-078 : Temps d'Activités Périscolaires (TAP) – Intervention dans le cadre des TAP d'associations sportives et culturelles

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville organise des temps d'activités périscolaires (TAP), proposés aux enfants des écoles publiques :

- ECOLE MATERNELLE :
  - Lundi et jeudi de 15h45 à16h30
  - Mardi et vendredi de 13h30 à 14h15

- ECOLE ELEMENTAIRE Mona Ozouf :
  - Mardi et vendredi de 14h45 à 16h15

Plusieurs associations sportives et culturelles ont répondu à l'appel à projets permettant de compléter l'offre d'activités et d'animer des ateliers sportifs et culturels lors de l'année scolaire 2016-2017.

Les interventions des associations présentent l'objectif de la mise en œuvre d'atelier de découverte et d'initiation qui ne peuvent être encadrés par des animateurs municipaux (ateliers menés par des professionnels possédant des diplômes ou des qualifications spécifiques).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de faire appel à des associations sportives et culturelles pour l'année scolaire 2016-2017 au tarif de 35€ de l'heure.

Autorise le maire à signer une convention auprès de chaque association participante.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTERE)

Reçu à la Préfecture du Finistère le 10 OCT. 2016

VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le trente septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois septembre deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à M Roger CARNOT,
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
M. Stéphane LE GUERER, excusé.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2016.